

## CONFERENCE A L'ESCP-EAP SUR L'ECONOMIE SOCIALE

### INTERVENTION DE FRANCOIS SOULAGE

---

*Mardi 19 Novembre 2002*

#### présentation du panorama général de l'économie sociale

Ce grand secteur méconnu représente globalement 8% de l'emploi salarié en France, et probablement une part de l'activité économique voisine. Il emploie plus de 1 500 000 salariés.

Ce qui est notable, c'est l'importance des entreprises de l'économie sociale dans nombre de secteurs de l'activité économique, en particulier dans la production de services immatériels.

#### Les trois familles de l'économie sociale

- † L'économie sociale à travers les coopératives est aujourd'hui dominante dans le secteur bancaire. Elle gère près de 60% des dépôts et près de 50% des encours de crédit, elle est dominante dans le secteur de la coopération agricole. C'est elle qui a permis le maintien d'une agriculture diversifiée, elle est enfin importante dans le secteur de la distribution, à travers les coopératives de commerçants-détaillants (Système U, Intersport). Par contre, elle est faible dans le secteur de la production industrielle où elle n'emploie que 42 000 salariés.
- † L'économie sociale à travers les mutuelles est majoritaire dans plusieurs secteurs de la production des services immatériels individuels. Elle est importante dans le domaine de la protection sanitaire et sociale, à travers les mutuelles de santé où elle assure plus de 60% des garanties complémentaires de la Sécurité Sociale, elle est relativement moins importante dans le secteur de l'assurance-vie, mais s'y développe vite.
- † Enfin, à travers les associations, l'économie sociale couvre l'essentiel de l'activité non publique du secteur sanitaire et social (hôpitaux, centres de soins, aide à domicile, aide sociale). Mais elle recouvre aussi le secteur du tourisme social et associatif avec des noms connus comme VVF et Renouveau, elle couvre très largement le secteur de la formation dont elle assure plus de la moitié des prestations, enfin l'insertion par l'économie a recours le plus souvent à des formules associatives ou coopératives.

La plupart des associations à vocation économique est un interlocuteur essentiel dans l'ensemble de la politique économique, mais tout particulièrement dans les anciens secteurs de l'intervention publique qui, aujourd'hui, ne font plus l'objet d'une intervention directe de l'Etat.

Par contre, on peut dire que les coopératives et les mutuelles opèrent totalement en économie de marché, sous un statut qui les différencie fondamentalement du statut de l'entreprise traditionnelle.

Alors que souvent les associations sont des intervenants contractuels pour le compte de la puissance publique, locale ou nationale.

### entreprendre autrement

Dans une économie de marché à fondement libéral, l'économie sociale représente un autre mode d'entreprendre qui n'est pas fondé sur les principes de la société de capitaux, mais sur le groupement de personnes. Les trois caractéristiques essentielles étant que le pouvoir s'exerce en fonction du principe un homme = une voix ; que les entreprises de l'économie sociale répondent d'abord aux besoins de leurs associés, c'est-à-dire le plus souvent à des besoins sociaux et dans le domaine de la coopération, c'était par exemple le besoin des agriculteurs ou des épargnants ; et, troisième caractéristique, qu'elles travaillent avec ce que leur a légué comme résultats cumulés les générations antérieures et transmettent ce patrimoine et celui qu'elles ont fabriqué aux générations futures. De ce point de vue, elles s'inscrivent totalement et depuis longtemps dans les perspectives de développement durable.

### La diversité du monde associatif

Le monde associatif est un monde très disparate puisqu'on y trouve en son sein, à la fois des entreprises à formes associatives et des regroupements de personnes à vocation de défense d'intérêts ou de gestion en commun de biens non-marchands.

Il s'agit donc d'un monde difficile à appréhender avec les critères habituels de jugement des entreprises

### l'entreprise associative

Le secteur de la production de biens et services qui est aujourd'hui assuré sous forme associative couvre quatre domaines principaux :

- ‡ Le premier, le secteur sanitaire et social qui, contrairement à une vision traditionnelle facture un service. Le prix de la prestation voit sa couverture assurée par les caisses de Sécurité Sociale, les caisses de retraite sur la base d'un prix de prestation administré. Il convient donc de ne pas dire que ce secteur est financé par des subventions. Certes, les ressources viennent souvent de l'argent public, c'est de plus en plus souvent de l'argent privé. Il y a prestation et coût de la prestation.
- ‡ Le deuxième, le secteur qui répond à peu près aux mêmes préoccupations est celui de l'aide à domicile, mis en évidence aujourd'hui avec l'allocation personnalisée à l'autonomie. Ce secteur est un secteur non-commercial mais marchand, en ce sens que chaque opérateur doit trouver son marché et sa clientèle. Par contre, le prix, lorsqu'il est pris en charge par une tierce institution est un prix qui est fixé administrativement, mais il y a concurrence entre les acteurs.
- ‡ Le troisième, le secteur de l'insertion par l'économie ou insertion sociale dans lequel les associations assurent tout à la fois un rôle d'accueil, d'accompagnement et de réintégration dans le monde du travail de personnes en difficulté. Selon la gravité des cas, l'insertion est soit sociale, soit plus directement économique, la finalité étant de permettre aux personnes accueillies de retrouver le plus rapidement possible le monde

du travail. Ce secteur associatif bénéficie à la fois du produit de sa production propre, mais de financements publics pour l'action de réinsertion qu'elle mène et qui fait régulièrement l'objet d'une contractualisation. L'aide publique aux entreprises d'insertion par exemple, a pour but de compenser la faible productivité, acceptée, des personnes employées.

- ‡ Le quatrième, le secteur du tourisme social et associatif qui, par rapport aux trois autres, présente la particularité d'être quasi-entièrement fiscalisé, il est entièrement concurrentiel, et ne bénéficie d'interventions des pouvoirs publics que dans le cadre de spécificités liées à l'aménagement du territoire ou à l'accueil de populations particulières, pour lui permettre d'offrir des prestations à des prix compatibles avec les ressources de ces populations.

Ces quatre secteurs associatifs sont aujourd'hui dans un rapport contractuel avec les puissances publiques (Etats, collectivités locales) révisables en fonction de leur capacité à remplir les objectifs qui leur ont été fixés par avance.

### l'association non-marchande

L'autre partie du monde associatif appartient au secteur non-marchand. Il s'agit essentiellement du secteur culturel, du secteur de la protection du consommateur, de l'animation locale, culturelle, festive ou de la défense d'intérêts particuliers, l'exemple le plus classique étant l'association de pêcheurs, mais on trouve en France toute une série d'associations : les associations d'anciens élèves correspondent à ce schéma. Ces associations n'ont pas de revenus d'activités, elles vivent de cotisations, de dons, de legs, et dans un certain nombre de cas, de subventions de la puissance publique liées au souci de faire exister des lieux où les personnes se rencontrent en vue de partager ensemble un but totalement désintéressé.

On pourrait dire, pour distinguer ces deux mondes associatifs, que l'un travail pour ses propres adhérents, c'est le secteur associatif, revendicatif ou de proximité, l'autre travail pour autrui, c'est le secteur associatif dit concurrentiel ou marchand.

### conclusion

Ce qui relie les unes aux autres toutes les entreprises de d'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations, c'est le fait que le résultat de l'activité ne puisse en aucune manière faire l'objet d'un enrichissement personnel et doit être laissé au service des générations futures afin de permettre le développement de l'ensemble de l'institution.